AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1451
FR0004188670-FS0491

18 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TARKETT S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2021, la société Tweedy, Browne Company LLC[1] (One Station Place, Stamford, CT, 06902 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 30 avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société TARKETT S.A. et détenir à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 4 372 644 actions TARKETT S.A. représentant 4 122 541 droits de vote, soit 6,67% du capital et 6,21% des droits de vote de cette société [2].

Le déclarant précise détenir à ce jour, pour le compte desdits clients et fonds, 4 352 106 actions TARKETT S.A. représentant 4 102 003 droits de vote, soit 6,64% du capital et 6,18% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société TARKETT S.A.

[1] Contrôlée par Affiliated Managers Group Inc. Tweedy, Browne Company LLC a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 65 550 281 actions représentant 66 335 369 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.